



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2913  
27 mars 1990

FRANCAIS

---

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2913e SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le mardi 27 mars 1990, à 16 heures

Président : M. AL-ASHTAL

(Yémen démocratique)

Membres : Canada  
Chine  
Colombie  
Côte d'Ivoire  
Cuba  
Etats-Unis d'Amérique  
Ethiopie  
Finlande  
France  
Malaisie  
Roumanie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Zaïre

M. FORTIER  
M. LI Luye  
Mme CASTAÑO  
M. ESSY  
M. ALARCON DE QUESADA  
M. WILKINSON  
M. GOSHU  
Mme RASI  
M. BLANC  
M. HASMY  
M. MUNTEANU  
  
M. RICHARDSON  
  
M. SMIRNOV  
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

AMERIQUE CENTRALE : LES EFFORTS DE PAIX

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/21194)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité va aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité est réuni conformément à l'accord intervenu au cours de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général relatif au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale, document S/21194.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/21207, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé pendant les consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Yémen démocratique, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Zaïre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 650 (1990).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

M. WILKINSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Une page de l'histoire d'Amérique centrale vient d'être tournée. La résolution que nous venons d'adopter précise clairement que le défi qui nous est lancé à tous est d'aboutir à l'objectif fixé par les Présidents des cinq pays d'Amérique centrale : l'instauration d'une paix stable et durable en Amérique centrale. De concert avec l'Organisation des Etats américains et d'autres observateurs, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel dans le déroulement des élections libres et

M. Wilkinson (Etats-Unis)

démocratiques qui ont eu lieu au Nicaragua en février. Maintenant, l'Organisation peut jouer un autre rôle essentiel dans la démocratisation de cette région en proie aux troubles.

Les Etats-Unis appuient sans réserve le processus d'Esquipulas établi par les Présidents des cinq pays d'Amérique centrale et les efforts constants déployés par le Secrétaire général et son personnel, en consultation avec le Conseil, pour aider à la mise en oeuvre du plan de paix. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général en date du 15 mars, qui propose des mesures supplémentaires pour la mise en oeuvre de ce plan.

Nous appuyons pleinement le Secrétaire général lorsqu'il déclare avoir l'intention de déployer immédiatement la phase IV du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Un travail important doit encore être fait pour instaurer le cessez-le-feu en El Salvador envisagé dans la Déclaration de San Isidro et pour veiller à la cessation des livraisons d'armes aux forces irrégulières, comme les cinq Présidents l'ont stipulé.

Personne ne doit éprouver le moindre doute quant à la position des Etats-Unis en ce qui concerne la question des contras. Nous souhaitons qu'ils consentent librement à se démobiliser et à rentrer chez eux pour contribuer au développement de leur pays, et nous les y encourageons. Cette position a été présentée maintes fois en public et en privé par le Président Bush, le Vice-Président Quayle et le Secrétaire d'Etat Baker.

Il doit être clair pour nous tous qu'après 10 ans de lutte, la résistance nicaraguayenne se préoccupe à juste titre de la sécurité de ses membres et de leurs familles.

Nous pensons que le cadre du mandat élargi de l'ONUCA, proposé par le Secrétaire général dans son rapport, constitue un point de départ utile en vue de permettre à toutes les parties concernées de parvenir à un accord de règlement qui aboutisse à la démobilisation librement consentie et au rapatriement de la résistance.

Il est évident qu'il ne s'agit que d'un cadre, dans lequel il conviendra d'intégrer bon nombre de détails opérationnels, compte tenu notamment de l'accord de démobilisation du 23 mars conclu entre la résistance nicaraguayenne et les représentants du futur gouvernement de Mme Chamorro. Nous nous félicitons de cet

M. Wilkinson (Etats-Unis)

accord aux fins d'une prompte démobilisation et demandons aux autorités sandinistes à Managua d'accepter immédiatement cette proposition.

Il est particulièrement important, selon nous, que les dispositions demandées par les contras soient mises en place, à savoir

"l'établissement d'un cessez-le-feu réel de part et d'autre, vérifiable par les organisations internationales"

et

"la concentration des forces armées des contras qui se trouvent actuellement au Nicaragua dans des zones de sécurité préalablement définies à l'intérieur du territoire du Nicaragua et surveillées par les organisations internationales mentionnées ci-dessus et le Cardinal Obando y Bravo, afin que le processus de démobilisation se déroule dans une atmosphère de sécurité et de paix."

De toute évidence, la priorité première doit être la réalisation d'un accord officiel de cessez-le-feu et de respect de ce cessez-le-feu et la séparation bien nette des forces au Nicaragua.

Les conditions ne sont pas encore réunies pour la réalisation d'un règlement complet et pour la mise en place des mécanismes de vérification d'un tel règlement. Outre l'ONUCA, nous pensons aussi qu'il est essentiel de faire rapidement en sorte que la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) devienne pleinement opérationnelle.

Il importe, dans ce contexte, que le plan général de règlement soit équilibré et que la responsabilité de sa mise en oeuvre réussie soit également partagée entre la résistance et le parti actuellement au pouvoir au Nicaragua - le Front sandiniste -, y compris son appareil militaire et de sécurité.

Il y a eu, de toute évidence, un fait nouveau dans l'évolution du processus de paix depuis la distribution du rapport du Secrétaire général grâce à l'accord conclu vendredi dernier entre les contras et l'Union nationale d'opposition (UNO), et nous nous attendons à ce que ce fait nouveau soit pris en compte dans les propositions qui seront faites au Conseil.

Nous appuierons ce processus et contribuerons à son déroulement. Nous demandons à tous ceux qui peuvent exercer une influence sur l'une quelconque des parties dans la région de contribuer à ce processus de semblable manière. Les peuples du Nicaragua et des pays de la région de l'Amérique centrale tout entière nous remercieront de cette contribution.

M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma

délégation a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, car elle entend bien que cette résolution contribuera à faciliter la restauration de la paix au Nicaragua et que, par cette résolution, le Conseil autorise le Secrétaire général à faire ce qu'il lui a demandé, à savoir l'élargissement du mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et l'adjonction de personnel armé à ses effectifs dans le but précis de lui faire jouer un rôle dans la démobilisation de ce qu'on appelle "les membres de la résistance nicaraguayenne".

M. Alarcon de Quesada (Cuba)

En procédant de la sorte, le Conseil de sécurité, nous l'espérons, arrivera à mettre fin à quelque chose qui, à notre avis, n'aurait jamais dû exister.

L'histoire des efforts internationaux est longue, particulièrement en ce qui concerne ceux qui sont fournis par les Etats de l'Amérique latine depuis la création, au début de la dernière décennie, du Groupe de Contadora, qui, entre autres choses, demandait la cessation de ce genre d'activités contre le Nicaragua.

D'après les derniers renseignements communiqués par le Secrétaire général, la situation actuelle semble indiquer que des éléments d'incertitude subsistent sur les modalités de réalisation de ce processus qui impliqueraient des risques éventuels pour l'opération que les Nations Unies vont déployer, et nous souhaitons alerter les membres du Conseil à ce sujet. Nous espérons que par l'adoption de cette résolution et grâce aux activités des Nations Unies au Nicaragua il sera mis fin une fois pour toutes aux activités de ces éléments qui ont coûté tant de vies humaines et causé tant de dégâts matériels au peuple du Nicaragua.

Au cours des consultations que nous avons tenues, certaines préoccupations ont été exprimées à propos des incidences financières de cette opération, sur laquelle pourraient également peser certains éléments d'incertitude, compte tenu des derniers rebondissements de la situation dans ce pays. A cet égard, j'attire l'attention sur le fait qu'il est paradoxal qu'au terme de cette histoire, ce soit la communauté internationale - tous les membres de cette Organisation - qui soit tenue de payer pour les mécanismes de vérification d'une opération qui n'aurait jamais dû exister. C'est d'autant plus paradoxal si l'on songe que la prétendue résistance nicaraguayenne a bénéficié d'un financement externe bien connu qui, si nous nous référons seulement aux chiffres des contributions légales et reconnues publiquement, s'est élevé, de 1982 à ce jour, à plus de 321 millions de dollars, soit 40 fois ce que coûtera cette opération à tous les Membres de notre Organisation. Pour l'exercice budgétaire des Etats-Unis d'Amérique pendant la seule année en cours, cela représente quelque 50 millions de dollars, c'est-à-dire plus de cinq fois le montant maximum estimé par le Secrétaire général qu'il en coûtera à tous pour pouvoir finalement confirmer que cette page lamentable de l'histoire centraméricaine a bien été tournée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé à ce stade, l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.